

a.a.v.r.e.
association des amis de la vallée du rhodon et des environs

D.I.R.E.N.
Monsieur Jacques Dauphin
Inspecteur des Sites
79, rue Benoît Malon
94 257 GENTILLY Cedex

Milon la Chapelle, le 04 Décembre 2006

Objet : Travaux sans autorisation dans le site classé de la vallée de Chevreuse.
Création de voirie et de plateforme pour une extension future de l'usine
Nestlé d'eau de source.

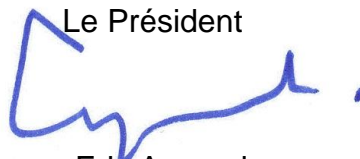
Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint nos 2 lettres, pour votre information et votre action auprès des autorités, à propos de travaux réalisés sans autorisation sur la Commune de Saint-Lambert des bois :

- Notre lettre du 22 novembre en RAR adressée à Monsieur le Maire de Saint-Lambert des Bois et,
- notre lettre du 24 novembre adressée à Monsieur le Préfet avec le reportage photographique précisant l'état du site naturel classé de la vallée de Chevreuse et à proximité du site classé du cimetière de l'église de Saint-Lambert ou sont enterrées les religieuses de Port-Royal des Champs.

A ce jour les travaux de remblaiement qui durent depuis un mois avec une noria de semi remorques se poursuivent, sur plus de 3 m de haut et sur une surface de plus de 6000 m². Ils sont à notre avis réalisés sans avoir procédé préalablement à une étude d'impact, en raison des risques de modifier l'équilibre hydrologique de la vallée avec des sols lourdement remblayés.

Veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président

Eric Aynaud

Copie pour information : Monsieur le Président du Parc Naturel Régional
P.J. 3